



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 1^{er} FEVRIER 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
CHINDRIEUX

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Nicolas MERCAT
Edouard SIMONIAN
Jean-Claude CROZE
Marie-Claire BARBIER

Pouvoir de B. TOUGNE-
PICAZO

DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
MERY
MOUXY
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
TRESSERVE
VIONS
VOGLANS

Danièle BEAUX-SPEYSER
Jean-François BRAISSAND
Nathalie FONTAINE
Laurent FILIPPI
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Louis ALLARD
Gérard DILLENSCHNEIDER
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Yves MERCIER

Pouvoir de Daniel CLERC

Absents excusés :

BOURDEAU
AIX LES BAINS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ-CLARAFOND
GRESY-SUR-AIX
MOTZ
PUGNY-CHATENOD
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
VIVIERS-DU-LAC

Jean-Marc DRIVET
Thibaut GUIGUE
Bruno MORIN
Nicolas JACQUIER
Florian MAITRE
Daniel CLERC
Bruno CROUZEVIALLE
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Robert AGUETTAZ

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX
Laurent LAVAISSIERE
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de cabinet
Directeur général adjoint des services
Directeur Financier
Directeur Pôle Eaux
Assistante service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 janvier 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 17 présents et 19 votants (présents et représentés). Nathalie FONTAINE est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2022

Exécutoire le : 08 FEV. 2022

Affichée le : 08 FEV. 2022

Visée le : 08 FEV. 2022

DEPLACEMENT

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour le secteur sud des aménagements cyclables Délibération corrective précisant le montant de subvention sollicité auprès de la préfecture de Savoie

Monsieur le président rappelle que le développement d'infrastructures cyclables, notamment structurantes, est un des enjeux majeurs du mandat.

Le projet vise à relier de façon sécurisée pour les modes actifs les deux plus grandes zones d'activités du territoire, à savoir Hexapôle et Technolac. Ce projet a également pour objectif de sécuriser la route départementale entre les 2 giratoires (Les Mottets et l'aéroport), qui permettra un accès direct en site propre à Voglans et à Grand Chambéry.

Ces aménagements sont en cohérence avec la suppression du passage à niveau 18 du Viviers-du-Lac et avec la création d'un giratoire au centre-ville de la commune.

Le projet commence à Hexapôle, où la voie verte se raccorde à l'existante, puis connecte ensuite la commune du Viviers-du-Lac en contournant la route départementale 17, qui ne peut être aménagée avec des infrastructures cyclables sécurisées.

Ces aménagements pour les modes actifs constituent un axe structurant du schéma cyclable 2021 de Grand Lac, voté le 26 octobre 2021. Le montant des travaux est estimé à 1 094 680 € HT.

Le Département a annoncé une subvention de 30% des axes structurants (soit 328 404 €). Il est proposé de demander 40% de subvention à la DSIL, soit 437 872 €. Le reste à charge pour Grand Lac serait donc de 328 404 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention à la DSIL, et le cas échéant, auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer la demande de subvention à la DSIL

- Délégués en exercice : 33
- Présents ou représentés : 19
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 1^{er} février 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour le secteur sud des aménagements cyclables - Délibération corrective précisant le montant de subvention sollicité auprès de la préfecture de Savoie

Date de transmission de l'acte : 08/02/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 08/02/2022

Numéro de l'acte : d4027 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220201-d4027-DE

Date de décision : 01/02/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions